



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 54655

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'inquiétude de nombreux citoyens suite à l'annonce d'une éventuelle campagne de vaccination obligatoire contre la grippe A (H1N1) pour tout individu au-delà de l'âge de trois mois. Il lui demande en effet comment elle entend imposer cette obligation à des personnes qui considèrent qu'elle porte atteinte à leur liberté individuelle, compte tenu des risques avérés ou suspectés encourus par la vaccination elle-même. Dans un contexte où la France demeure l'un des tous derniers pays d'Europe à pratiquer l'obligation vaccinale (DTP), sans que les cas de prévalence de ces maladies dans les pays y ayant renoncé ne soient plus élevés, il souhaiterait connaître les moyens qu'elle entend mettre en oeuvre pour évaluer en toute transparence et indépendance le rapport coût-résultat mais aussi risques-avantages d'une telle vaccination systématique, afin de ne pas répéter le regrettable scénario de la campagne de vaccination contre la grippe porcine H1N1 (déjà...) de 1976 de 40 millions d'Américains qui s'était soldée par un retrait du vaccin suite à plus d'une vingtaine de décès directement imputables au vaccin..., et un seul à la grippe elle-même qui ne s'était en définitive pas propagée.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54655

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6886

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)